

Réunion délégués du personnel DT mp Sud-Ouest du 23 octobre 2008

Questions CFTC

1 - les stages de préparation organisés par FT au moment du départ à la retraite de nos collègues sont un lieu d'échanges, de formation et d'information et assurés par un intervenant externe. Pourquoi un représentant RH de FT n'est-il pas présent lors de ces stages ?

Réponse : Lors de sessions passées, la présence RH fut assurée. Elle reste néanmoins conditionnée à disponibilités. A l'avenir, nous veillerons si cela s'avère possible, à maintenir la présence RH dans les sessions .

2 - Combien y a-t-il eu de promotions sur la DT MP par niveau ? Les promus ont-ils été nommés sur place ?

Réponse : Une promotion d'un salarié non cadre (C) et une promotion d'un cadre supérieur (G) avec mobilité.

3 - La période de fin d'année arrive. Quand serons nous avisés des modalités de mise en œuvre de l'entraide avec les boutiques de la délégation ?

Réponse : Nous attendons des orientations nationales sur ce sujet.

Questions CFDT

1 - Le décret n°2008-539 du 6 juin 2008 du Ministère du Budget, des comptes publics et de la Fonction Publique a institué l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA). La GIPA a-t-elle été mise en place pour le personnel qui peut en bénéficier à la DTMP?

Réponse : La GIPA est une indemnité à destination uniquement des fonctionnaires non cadres, classifiés ou reclassés (c'est-à-dire jusqu'au niveau 2.3). Le bénéficiaire doit avoir été rémunéré au 31/12/2007 sur un emploi de fonctionnaire et avoir perçu un TIB pendant au moins 3 ans sur la période de référence du 31/12/2003 au 31/12/2007. Le 1^{er} des quatre versements prévus, correspondant à la période décembre 2003 – décembre 2007, va être réalisé à l'occasion de la paie d'octobre. Les bénéficiaires sont informés individuellement et une note d'information leur est remise à cette occasion.